

## RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

### Intervenants Extérieurs

- Domaine de la réglementation :

Je connais :

- les rôles respectifs de l'enseignant et de l'intervenant, le cadre dans lequel ces rôles sont définis ;
- la mise en œuvre de la responsabilité de l'enseignant et de l'intervenant.

- Domaine de l'intervention pédagogique :

en relation avec les objectifs déterminés en concertation avec l'enseignant,

Je peux justifier les choix :

- des tâches proposées et la quantité de travail exigée ;
- du matériel utilisé ;
- des consignes énoncées ;
- d'interventions dans la conduite des séances.

- Domaine de l'utilisation du matériel :

Je connais les règles de sécurité concernant son utilisation.

Je peux adapter son utilisation et la disposition en fonction du niveau et de l'âge du public concerné.

- Domaine de l'élaboration des contenus d'enseignement :

Je peux élaborer des tâches d'apprentissage permettant à l'élève de progresser (cycles à l'école primaire).

- Domaine des enjeux de l'école :

Je connais les enjeux de l'école et je peux définir les objectifs à atteindre dans l'activité considérée.

L'intervenant déclare connaître les compétences du référentiel nécessaires pour intervenir à l'école.

Fait à :

Le :

Signature de l'intervenant :